



**cre-capitale  
nationale**

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE –  
RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

**Mémoire dans le cadre de la consultation  
du Plan d'électrification et de  
changements climatiques du  
gouvernement du Québec  
(PECC)**

Octobre 2019

Rédigé par :

Julie Durot ([julie.durot@cre-capitale.org](mailto:julie.durot@cre-capitale.org))

Pauline Robert ([pauline.robert@cre-capitale.org](mailto:pauline.robert@cre-capitale.org))

## **À propos du Conseil régional de l'environnement**

Le Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale (CRE Capitale-Nationale) est un organisme à but non lucratif qui fut créé en 1989 à la suite d'une série de rencontres entre groupes environnementaux, groupes socioéconomiques et intervenants publics. Il regroupe des associations, des institutions et des individus ayant à cœur la défense des droits collectifs pour un environnement de qualité, particulièrement dans la région de la Capitale-Nationale.

Sa mission première consiste à promouvoir l'insertion des valeurs environnementales dans le développement régional en préconisant l'application du développement durable et la gestion intégrée des ressources. La stratégie du CRE Capitale-Nationale privilégie la concertation régionale, les actions de sensibilisation, les projets concrets avec les intervenants du milieu et la conception d'instruments de diffusion.

Le CRE Capitale-Nationale a pour objectifs :

- de regrouper les organismes, institutions, entreprises et individus œuvrant à la préservation de l'environnement et au développement durable de la région de Québec;
- d'analyser et de rendre prioritaires les éléments de la problématique environnementale régionale;
- de promouvoir les stratégies et les moyens d'action pour résoudre à la source les problèmes environnementaux de représenter les membres aux diverses instances de concertation régionale.

Comme défini dans le protocole d'entente avec le ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les Changements climatiques, le CRE Capitale-Nationale a pour mandats:

- de regrouper et représenter des organismes environnementaux ainsi que des organismes publics ou privés, des entreprises, des associations et des individus intéressés par la protection de l'environnement et par le développement durable d'une région, auprès de toutes les instances concernées et de la population en général, et ce, à des fins purement sociales et communautaires, sans intention pécuniaire pour ses membres;
- de favoriser la concertation et les échanges entre les organisations de la région et d'assurer l'établissement de priorités et de suivis en matière d'environnement dans une perspective de développement durable;
- de favoriser et de promouvoir des stratégies d'action concertées en vue d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux et participer au développement d'une vision globale du développement durable de la région par de la sensibilisation, de la formation, de l'éducation et d'autres types d'actions;
- d'agir à titre d'organisme ressource au service des intervenants régionaux œuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement durable;
- de réaliser des projets découlant de son plan d'action;
- de favoriser par la concertation et par le partage d'expertise la mise sur pied de projets par le milieu (organismes, groupes ou individus);
- de collaborer d'un commun accord aux projets dont le milieu est déjà responsable (organismes, groupes ou individus)
- de participer à tout mandat confié par le ministre et ayant fait l'objet d'une entente mutuelle précisant les conditions de réalisation du mandat, dont les consultations.

«... Clairement, notre choix de développement n'est pas durable et, même si cette expression est devenue un leitmotiv, les politiques actuelles ne sont pas suffisamment inflexibles pour mériter cette qualification. Agir dès maintenant : c'est l'urgence. Inutile de nous bercer d'illusions.

Si rien n'est fait, nous fonçons dans le mur. Il nous faut prendre le virage et il ne peut être pris en douceur. C'est un virage serré à négocier avec la société tout entière impliquée comme elle sait l'être lors d'une entrée en guerre.

Les conditions de vie de la planète sont dorénavant des conditions de survie.

L'exercice va consister à persuader les citoyens que rien ne peut plus être comme avant, que la mobilisation est générale mais que le jeu en vaut la chandelle : il s'agit ni plus ni moins que de notre avenir sur Terre...»

**Hubert Reeves, Astrophysicien**

Article paru dans Le Monde, 31 août 2003.

## Introduction

Le GIEC nous rappelait dernièrement avec son rapport spécial de l'urgence de prendre action rapidement <sup>1</sup> face au constat de la crise climatique et ceci de la manière adéquate.

En ce sens, nous félicitons le travail du gouvernement d'avoir pris la décision d'élaborer un plan d'électrification et de changements climatiques (PECC) qui vise à comprendre et à agir dans le respect des écosystèmes tant naturels qu'humains.

Cependant, il convient de prendre en considération des éléments cruciaux dans le cadre de cette élaboration. Voici plusieurs éléments synthétisés :

### 1. Aménagement du territoire et design urbain

L'aménagement adéquat et réfléchi de notre territoire est une condition sine qua non à la résilience des écosystèmes et à la protection de la population. C'est donc un enjeu primordial.

En ce sens, pour bâtir des villes plus humaines et résilientes, il est nécessaire de construire la ville sur la ville et d'aménager des villes de courtes distances. Car les conséquences de l'étalement urbain, erreurs du passé et encore du présent, ont de forts impacts sur notre avenir.

Plusieurs types d'aménagements doivent donc être proscrits. La ségrégation des fonctions, qui est encore prégnante, rend impossible l'implantation et la pérennité des services de proximité. Retisser les milieux habités en cohérence avec les autres fonctions, ceci devrait dicter nos choix et décisions pour produire des milieux de vie complets.

Les nouvelles unités résidentielles à construire et l'accueil des nouveaux ménages dans les quartiers doivent venir consolider les milieux déjà bâtis et non pas favoriser la construction de nouveaux quartiers excentrés.

De plus, les infrastructures via un design urbain réfléchi et cohérent doivent être au service des citoyens et offrir des villes et des espaces à échelle humaine. D'autant plus qu'il faut tenir compte de l'évolution de la démographie, autant de l'accroissement du nombre de personnes âgées que de l'établissement des jeunes familles.

Dans le même sens, il convient de réfléchir à long terme : quels quartiers prioriser pour préserver et améliorer le bâti existant et ainsi corriger les lacunes existantes?

Les pouvoirs municipaux en matière d'aménagement sont significatifs. Ils doivent aider et contribuer à la solution. Ainsi, la responsabilité de régir le nombre minimal de cases de stationnement devrait être retirée au palier municipal et un nombre maximal de cases de stationnement devrait être imposé pour le zonage résidentiel. Le stationnement conditionne significativement les déplacements donc l'utilisation du territoire et le design de celui-ci. De plus, l'espace dédié à l'automobile limite souvent les efforts de protection de la canopée existante et de verdissage urbain si nécessaires à la protection de la santé et du bien-être de la population.

Pour mieux densifier, l'Oregon, par exemple, a retiré le zonage unifamilial de leur planification résidentielle pour les villes de 25 000 et plus. Les multiplex à quatre logements minimums sont alors exigés. Le tissu urbain y est ainsi resserré et transformé.

---

<sup>1</sup> <https://www.ipcc.ch/sr15/>

## **2. Transport / Mobilité durable**

Le CRE Capitale-Nationale soutient les arguments du communiqué déposé par Vivre en ville et par l'Alliance Transit<sup>2</sup> en ce qui a trait particulièrement à l'aménagement du territoire et à la mobilité durable.

### **Le transport actif favorisé par le vélo électrique**

Le Québec doit se donner des cibles de parts modales de transport actif à atteindre à l'instar de la France (9% d'ici 2024<sup>3</sup>).

Les vélos électriques vont jouer un rôle prépondérant dans la lutte aux changements climatiques. Ainsi, rendre accessible le vélo utilitaire pour une grande partie de la population qui n'a pas encore adopté ce mode de transport est une des solutions gagnantes. Par rapport au vélo sans assistance électrique, plus de kilomètres peuvent être parcourus à l'aide d'un vélo électrique car moins d'efforts physiques sont requis.

De plus les freins et les appréhensions mentales réels ou perçus à l'utilisation de ce mode de transport sont réduites. Les risques d'accidents sont réduits car les signalisations vont être respectées. En effet, la relance est moins difficile donc les arrêts effectués et lumières respectées.

### **L'hiver et la pratique du vélo**

L'hiver ne doit pas être non plus considéré comme un frein à la pratique du vélo, des exemples abondent dans le monde en ce qui a trait à la pratique avec succès du vélo en cette saison.

### **Reprendre l'espace dédié à l'automobile pour le redonner à la mobilité durable**

L'automobile est le mode le moins efficace quant au nombre de personnes transportées par kilomètre. Il convient ainsi de reprendre l'espace consacré à l'automobile (dont les stationnements de surface) et de le réallouer au profit des modes actifs et collectifs et du verdissement urbain. De nombreuses études prouvent que créer et maintenir des espaces pour les déplacements actifs et collectifs améliorent la santé physique et mentale des individus en plus de réduire les coûts en santé.

### **Financement des voitures électriques**

Un système de bonus-malus doit être instauré à l'instar de ce qui se fait en France.

Ainsi, nous sommes d'avis que le Fonds vert ne doit pas venir financer l'achat de voitures électriques. Par ce système, l'excédent généré des revenus pourraient être investis minutieusement dans d'autres secteurs pertinents. De plus, il est primordial d'analyser l'impact écologique et le cycle de vie complet des voitures électriques (utilisation de métaux

---

<sup>2</sup><http://bit.ly/LES-COLLECTIVITÉS-AU-COEUR-DE-LA-NOUVELLE-POLITIQUE-CLIMATIQUE-QUÉBÉCOISE>

<sup>3</sup> Ministère de la Transition écologique et Solidaire (France), Le plan vélo et mobilités actives, 2019 <http://bit.ly/2IGKzdd>

rare, production des batteries à l'aide d'une électricité très dépendante au charbon, en Chine par exemple)<sup>4</sup>.

### **Taxation des voitures individuelles**

Un système de taxation dissuasif à l'achat de voitures neuves doit être mis en place comme au Danemark où les voitures à essence sont taxées de "105% à 150% en fonction de leur prix"<sup>5</sup>. La taxation devrait également être modulée par rapport au type de véhicule, à la taille, au poids, à la puissance du moteur et à la consommation de carburants nécessaire à son fonctionnement.

### **Publicité sur les VUS<sup>6</sup>**

En plus de lutter contre les changements climatiques, un transfert vers la mobilité durable permettrait de protéger la santé de la population et de réduire les coûts en santé. En effet, le secteur des transports est responsable à 41.7% des émissions de GES et à 62% des émissions de polluants atmosphériques.<sup>7 8</sup> Or, dans les pays à revenu économique élevé comme le Canada, la pollution de l'air a été associée à 33% des maladies cardiovasculaires, 16% des maladies pulmonaires obstructives chroniques, 12% des infections des voies respiratoires inférieures et 8% des cancers de la trachée, des bronches ou du poumon.<sup>9</sup> Selon une étude publiée en 2019 par Santé Canada, la pollution atmosphérique est responsable de 3800 décès prématurés annuels au Québec avec une valeur estimée de 28 milliards de dollars par an.<sup>10</sup> Afin de contrer les effets néfastes sur la santé et le climat des émissions polluantes du transport, toute forme de publicité sur les véhicules automobiles au-delà d'une valeur seuil de consommation de 10 litres/100 km devrait être interdite.

## **3. Pratiques écoresponsables en entreprises**

### **Soutien à la mise en place de l'économie circulaire**

L'économie circulaire est un rassemblement de stratégies, allant de l'écoconception à la réutilisation de la matière industrielle, qui mènent inévitablement à une réduction de la pression sur les ressources naturelles et une diminution des émissions de GES. Cependant,

---

<sup>4</sup> Radio-Canada, *L'impact environnemental des voitures électriques confirmé par un nouveau rapport*, 2019 <http://bit.ly/2MtOifo>

<sup>5</sup> KPMG, *Fiscalité automobile : l'exception danoise*, 2017 <http://bit.ly/2Mw9HVj>

<sup>6</sup> Une des recommandations émises par Dr Stéphane Perron INSPQ lors du panel de la conférence Santé et qualité de l'Air en mars 2019

<sup>7</sup> MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2011. Inventaire des émissions des principaux contaminants atmosphériques au Québec en 2008 et évolution depuis 1990 Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère, 30 p.

<sup>8</sup> MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, 2018. Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2015 et leur évolution depuis 1990, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction générale de la réglementation carbone et des données d'émission, 33 p.

<sup>9</sup> La commission Lancet sur la pollution et la santé, Landrigan, Fuller et al., Publié en ligne le 9 octobre 2017 [http://dx.doi.org/10.1016/S0140-6736\(17\)32345-0](http://dx.doi.org/10.1016/S0140-6736(17)32345-0). Voir tableau 4 à la page 28.

<sup>10</sup> Health Impacts of Air Pollution in Canada, Estimates of morbidity and premature mortality outcomes 2019 Report, Health Canada, Pub.: 190083.

pour ce faire, les ministères doivent absolument investir dans la mise en place de ces pratiques dans les entreprises québécoises.

Grâce à un effort important de Recyc Québec et d'une communauté de professionnels investis au cours des 2 dernières années, l'économie circulaire a commencé à être concrètement implantée dans le milieu industriel. Cependant, beaucoup reste à faire pour que l'impact réel vienne enfin contrebalancer les effets négatifs cumulés des industries. Bien que le Fonds Ecoleader soit un accélérateur et un facilitateur de la transition vers l'écoresponsabilité des entreprises, il ne permet pas de mettre en place de nouveaux moyens logistiques. Hors, l'expérience du CRE Capitale-Nationale démontre que les 2 principaux freins à l'implantation de mesures d'économie circulaire sont justement liés à des enjeux de logistique, soient le transport et l'espace d'entreposage. Les différents ministères doivent absolument joindre leurs forces pour fournir du soutien au transport de la matière, à de nouvelles pratiques de partage chez les transporteurs, à des lieux communs d'entreposage de la matière où les transactions peuvent se produire (rôle actuellement compensé par quelques recycleurs).

Bien sûr, la meilleure pratique d'économie circulaire est l'écoconception, soit en amont du démarrage d'une entreprise ou du lancement d'un nouveau produit. Les différents ministères devraient mettre en place des mesures qui encouragent une conception innovante qui démontre concrètement la réduction de son impact sur l'environnement.

Le Québec est loin derrière beaucoup de pays industrialisés à ce sujet. Notons entre-autres la Loi contre le gaspillage alimentaire et la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, qui font école en France.

### **Développement des outils de traçabilité**

Encore embryonnaire, la traçabilité<sup>11</sup> des procédés industriels, alimentaires, et autres, permettra à des instances reconnues de mettre en place des certifications d'écoresponsabilité des procédés. Cette reconnaissance est grandement demandée par les entreprises qui font déjà des efforts importants, sans pouvoir le faire reconnaître auprès de leurs clients, mais aussi par les clients eux-mêmes qui souhaitent faire des choix de consommation responsables.

La traçabilité permettra aussi de mieux cibler les lots à rejeter quand un cas problématique se présentera, de manière à éviter le gaspillage.

Ces projets sont encore à l'état de découvertes et nécessitent des moyens technologiques importants dans leur développement. De plus, les entreprises doivent se transformer pour accueillir ces technologies. Le gouvernement doit donc investir dans la mise en place de cette transformation numérique qui a un impact indirect, mais tout aussi important, sur l'environnement.

---

<sup>11</sup> "Capacité de trouver, pour un objet donné, la trace de chacune des étapes de sa conception, de sa fabrication et de sa distribution ainsi que la provenance de ses composants." Office québécois de la langue française

## **4. Milieux naturels et verdissement urbain**

### **Conservation des milieux naturels**

Dans la même visée que le communiqué du GIEC paru en Août 2019<sup>12</sup>, le CRE Capitale-Nationale souhaite souligner l'importance des milieux naturels dans la réduction des GES et la lutte aux changements climatiques. Bien que planter des arbres et gérer les forêts de manière optimale puisse contribuer à la captation de CO<sub>2</sub>, les milieux humides et la canopée existante sont d'importants puits de carbone. Les milieux humides ne sont pas systématiquement protégés et sont constamment détruits dans les milieux urbains. La liste des services rendus par les milieux humides est longue et représente des économies qui se chiffrent par millions de dollars. Le Québec ne peut pas se permettre de perdre davantage de milieux humides; ceux-ci doivent être systématiquement protégés par une loi.

La canopée est sans cesse réduite dans les centres urbains. Chaque nouveau projet d'étalement urbain réduit la canopée et augmente le nombre d'îlots de chaleurs, alors que des terrains sont souvent disponibles pour accroître la densité, même en gardant une échelle humaine. L'hiver, les arbres ne sont pas protégés des déneigeuses, l'agrile du frêne ravage les arbres sur les terrains privés sans que les propriétaires soient obligés de replanter, les constructeurs commerciaux et résidentiels n'ont aucune obligation de protéger les arbres ou les conserver en bordure de chantier. Trop peu d'importance est donnée à la canopée existante.

### **Appui à la Politique d'intégration de la santé préventive en aménagement urbain**

Un des projets phares du CRE Capitale-Nationale, Ça marche Doc!, propose d'affecter aux infrastructures vertes urbaines 1% de la valeur de construction et rénovation des infrastructures publiques, à partir du Fonds vert (futur Fonds d'électrification et de changements climatiques) avec une contribution du réseau de la santé (voir annexe 1). Ceci représente un investissement approximatif de 170 millions de dollars par année.

De multiples études démontrent que le verdissement urbain, en apaisant les êtres humains, en les incitant à l'exercice, en diminuant les îlots de chaleur et en captant les polluants atmosphériques (associés à 3 800 décès prématurés annuels au Québec pour une valeur de 28 milliards de dollars par an), pourrait diminuer, entre autres, de 39 % la prévalence du stress, 7 % la prévalence de la dépression, 11 à 19 % la prévalence de l'autisme, 14 % le risque de diabète, 13 % le risque d'hypertension artérielle, 40 % le risque d'embonpoint ou d'obésité, 6% la prévalence de l'asthme, 9% la mortalité cardiovasculaire, 10% la mortalité respiratoire, 13% la mortalité par cancer et de 10 à 20% la mortalité générale prématurée.. À ceux-ci s'ajoutent les bénéfices sanitaires d'une diminution des symptômes du trouble de déficit d'attention et hyperactivité, un ralentissement du déclin cognitif, une diminution de l'isolement social et de la criminalité, une augmentation des performances scolaires et de la productivité au travail, la lutte à la défavorisation sociale, aux îlots de chaleurs et aux changements climatiques (captation de 40 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> sur 100 ans). Considérant les coûts annuels estimés de ces maladies au Québec, une diminution de la prévalence de ces maladies par un verdissement concerté et efficace serait susceptible de

---

<sup>12</sup> <http://bit.ly/GIEC-Communique>

présenter à terme un potentiel d'économies de plusieurs milliards de dollars par année. À ceci s'ajoutent une augmentation de la valeur foncière, la création de 4 500 emplois dans toutes les régions, une baisse des dépenses d'énergie en climatisation et en chauffage, une meilleure productivité au travail, une meilleure attractivité des villes québécoises pour la main d'oeuvre et une amélioration de la balance économique par une incitation aux transports actifs et collectifs et une diminution de la consommation de médicaments.

Nous recommandons donc aux ministères de la santé et des services sociaux, et de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques, de s'associer pour offrir des moyens concrets aux villes, aux entreprises, aux écoles, aux centres de la petite enfance et aux établissements de santé d'offrir un milieu de vie sain à leurs citoyens, leurs employés ou leurs clientèles.

## **5. Bioénergies**

### **Appui au chauffage à la biomasse**

La CRE Capitale-Nationale souhaite confirmer son appui aux technologies qui utilisent la biomasse forestière comme produit valorisé à travers le chauffage à la biomasse. Notons qu'un changement de technique de chauffage peut être coûteux pour les entreprises et nous souhaitons voir cet effort récompensé par un soutien significatif du gouvernement Québécois.

### **Soutien aux agriculteurs pour valoriser les produits du gaz naturel renouvelable**

Le gaz naturel renouvelable est une solution de transition énergétique de grand potentiel. Des projets comme l'usine de biométhanisation à Québec sont essentiels pour la réduction de l'impact des matières résiduelles produites en grande quantité dans les grands centres urbains. Le CRE Capitale-Nationale salue ce type de projets qui intègrent les notions de circularité et de valorisation des extrants. Cependant, bien que le gaz naturel renouvelable soit valorisé, l'autre produit de ce procédé, le lexiviat, est encore trop peu utilisé. Le lexiviat est un engrais de haute qualité pour différents types d'agriculture, mais il demande des changements dans les pratiques des agriculteurs. Ceux-ci doivent absolument être soutenus par le gouvernement, de manière à changer leurs procédés et intégrer de nouvelles pratiques. Sans ce soutien, le lexiviat restera non utilisé et deviendra un nouveau problème, au même titre que les matières résiduelles résidentielles.

## **Conclusion**

Nous souhaitons ainsi qu'un plan complet et efficace puisse être mis en place méthodiquement. Pour cela, des mécanismes concrets doivent assurer que le plan soit livré selon les meilleures pratiques reconnues ou en voie de l'être.



**870 avenue De Salaberry  
Québec (Québec)  
G1R 2T9  
CANADA  
T (418) 524-7113  
F (418) 524-4112  
E [info@cre-capitale.org](mailto:info@cre-capitale.org)**